AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin N° 44 de Mai 1964 6 Mai 1964

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (sauf Drôme et Ardèche) - Malgré leur importance souvent réduite, les pluies du 3 au 5 mai, accompagnées de températures élevées et suivies d'une forte humidité, ont pu provoquer les premières contaminations dans les situations favorables. Les premières taches apparaitraient vers le 12. En conséquence, dans les situations où apparaissent ordinairement les premiers foyers de la maladie le 1er traitement devra être en place avant le 12 mai. S'il a déjà été effectué avant la réception de ce bulletin, on devra s'assurer qu'il est encore efficace: il ne devra être renouvelé avant le 12 qu'en cas de lessivage ou de forte poussée de végétation.

INFORMATIONS

BLACK-ROT & BRENNER - Jusqu'à nouvel avis, renouveler les traitements seulement après de fortes pluies ou dès que la croissance du végétal le justifie.

OIDIUM - Sur cépages sensibles, on doit envisager d'effectuer très prochainement les premiers traitements, surtout si le temps reste doux et peu agité.

PYRALE - Les dégâts de cette chenille sur les jeunes inflorescences précèdent ceux des tordeuses de la grappe. On note depuis quelques années une nouvelle recrudescence de ce ravageur, dans le nord et le centre du Beaujolais principalement.

Dès l'apparition des tous premiers dégâts, appliquer un traitement à l'aide d'un des insecticides conseillés contre les vers de la grappe.

CONCOURS DE DETECTION
(Mildiou- Black-rot- Brenner)

Nous invitons tous les lecteurs de ce bulletin qui trouveraient des taches sur feuilles pouvant appartenir à une de ces trois maladies à les envoyer rapidement à la:

Station d'Avertissements Agricoles, 4 place Gensoul, Lyon (2ème)

en précisant les points suivants:
- commune et lieu-dit où a été recueilli l'échantillon
- adresse exacte de la personne ayant découvert les taches
- date du prélèvement - nature du cépage
- degré d'humidité du terrain où se trouvent les ceps porteurs.

Les échantillons reconnus porteurs de taches d'une de ces trois maladies seront primés d'un abonnement gratuit pour 1965 au bulletin et à "Phytoma" dans les limites suivantes:
- premier échantillon de chaque commune d'appellation (A.C. - A.O. ou V.D.Q.S.)
- 3 premiers échantillons à l'intérieur de chaque région de notre nomenclature non titulaire d'une appellation.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES (poirier et pommier) - Dans les régions ci-dessous où des contaminations se sont produites à la faveur des pluies du 23 avril, on s'assurera que la couverture de fongicide doit être suffisante lors de l'apparition des taches prévue à partir du 11 mai:

AIN - en entier, sauf 42, 43 et 44 - ARDECHE - néant - DROME - 126, 127 et 135
ISERE - 106, 107, 108, 109, 110, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120
LOIRE - 1, 2, 6, 7, 8, 10 et 28 - RHONE - 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34
SAVOIE & HTE SAVOIE - en entier

Le traitement précédent devra être renouvelé avant le 11 mai dans les 2 cas suivants:
- application antérieure au 2 mai
- application postérieure au 1er mai mais lessivée entre temps par une forte pluie.

Dans les autres régions, appliquer un traitement 10 à 12 jours après l'application précédente.

INFORMATIONS

MONILIA DE L'ABRICOTIER - Supprimer et brûler rapidement toutes les pousses atteintes.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Etendre le 1er traitement à l'ensemble de la région autour du 15 mai. Renouveler le 1er traitement au bout de 15 à 18 jours dans les zones où il a déjà été appliqué. Arrêter tout traitement 15 jours avant la récolte.

ACCIDENTS VEGETATIFS SUR CERISIER - Principalement en plaine, on observe de très nombreux accidents de végétation: départ des bourgeons sur une partie seulement du rameau, dessèchements terminaux, gerçures du bois. Un premier examen permet de supposer que ces arbres, en général fortement atteints par l'anthracnose depuis 1961, n'ont pu aoûter complètement leur bois pendant plusieurs années consécutives. De ce fait, leurs réserves se seraient progressivement épuisées. A la suite de la forte pluviosité de l'été et du mois de novembre 1963, les tissus auraient abordé les gelées assez intenses de décembre 1963 avec une concentration trop faible en sels minéraux pour leur permettre de subir sans dégâts ces basses températures. De toutes façons, ces accidents et la sensibilité aux attaques d'insectes du bois des arbres atteints par l'anthracnose justifient amplement l'importance que l'on doit accorder à la lutte contre cette maladie.

OIDIUM DU POMMIER - Poursuivre la protection par adjonction d'un produit convenable aux autres traitements qui se présentent.

BACTERIOSE DU NOYER - Appliquer un traitement cuprique pendant la chute des châtons.

ANARSIA (petite mineuse du pêcher) - En pépinières de pêchers et d'abricotiers, appliquer dès réception un traitement (produits conseillés contre la tordeuse orientale) contre ce ravageur dont les dégâts, en recrudescence depuis ces dernières années, précèdent ceux de la tordeuse.

COCHENILLE DU MURIER - Le premier traitement sur pêcher doit être prévu entre le 15 et le 20 mai. On utilisera un oléoparathion ou un oléomalathion.

CEPHES sur pommier et poirier - Cet hyménoptère provoque le flétrissement des pousses par ses piqûres disposées en hélice à 8 ou 10cm du sommet. Sa faible importance économique et la rapidité avec laquelle les dégâts se produisent ne justifient pas de traitement spécial.

PSYLLE DU POIRIER - Surveiller l'apparition de la génération printanière de larves et traiter en temps opportun.

PETITS FRUITS

AVERTISSEMENTS

DIDYMELLA SUR FRAMBOISIER - Renouveler à intervalles de 12 à 15 jours (ou moins en cas de forte pluie) les traitements qui seront également efficaces contre l'anthracnose.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles: P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX